

Apple va devoir se défendre face au Lion français

Après un très bon lancement du [nouvel OS d'Apple](#), la firme à la pomme va se heurter à quelques difficultés prochainement en France. Lion, la nouvelle version de Mac OS X a fait rugir un studio francilien d'effets visuels numériques. Circus, nom de la société en question, prétend avoir déposé la marque Lion en avril 2010 auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), selon [l'Espresso](#). « *Bien avant qu'Apple ne revendique ce nom* », selon **Jérôme Bacquet**, co-fondateur de Circus cité par l'AFP.

La contrefaçon d'Apple

A ce titre, la petite société de Montrouge (Hauts-de-Seine) s'octroie l'exclusivité de l'exploitation. En France, le nom du dernier OS d'Apple, lancé le 21 juillet dans le monde entier, constituerait donc une infraction à la propriété intellectuelle. Assigné pour « *contrefaçon* », Apple devra s'expliquer à ce sujet devant le tribunal de grande instance de Paris. L'audience devrait avoir lieu le 22 septembre prochain.

Les félins et le cirque

Circus s'estime lésé car la société comptait lancer prochainement une série de logiciels sur le thème des animaux de cirque. Le studio, fondé en 2008, affirme qu'il a interpellé Apple à plusieurs reprises sur le sujet. Mais Steve Jobs n'aurait rien voulu entendre.

Il est vrai qu'à Cupertino, on fait dans le félin depuis la nuit des temps. Mac OS X Cheetah, Jaguar, Tiger et Leopard se sont succédés pour laisser place aujourd'hui au roi des animaux : le Lion. Fauve qui peut ?